



■ ■ ■ ■
Le Conservatoire de Paris
■ ■ ■ ■ cnsmdp

DEPARTEMENT DE PEDAGOGIE

Formation des directeurs. Concours d'entrée novembre 2011. Etude de cas.

Une ville de 185000 habitants, métropole régionale, compte 105 écoles primaires et maternelles publiques, 15 collèges publics, 9 lycées publics dont 2 lycées professionnels, une université comportant notamment une faculté de musicologie et d'ethnomusicologie et un centre de formation des intervenants en milieu scolaire (CFMI).

La ville comporte deux quartiers périphériques, le quartier nord (QN) de 28000 habitants et le quartier sud (QS) de 8000 habitants. Dans ces deux quartiers prédominent les logements sociaux, le taux de chômage s'élève à 20%, 62% des foyers ne sont pas imposables, et le revenu net moyen par foyer fiscal est de 10000 euros annuels. 32 nationalités différentes sont présentes dans ces quartiers, qui sont en procédure CUCS (contrat urbain de cohésion sociale, passé entre l'Etat et la collectivité territoriale) et relèvent de la politique d'éducation prioritaire en ce qui concerne l'Education nationale (réseaux ECLAIR : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Le QN compte 15 écoles primaires et maternelles, 3 collèges et un lycée professionnel, le QS compte 4 écoles primaires et maternelles et un collège.

Le CRR de la ville, situé en centre ville, compte 1350 élèves répartis comme suit :

Quartier nord	80
Quartier sud	31
Centre ville	558
Autres quartiers	261
Extérieurs à la commune	420

Musique	1150
Danse	225
Art dramatique	50
Total des élèves-individus	1350

La répartition par cycle des élèves musiciens est la suivante :

Eveil, initiation et 1 ^{er} cycle	450
2 ^{ème} cycle	235
3 ^{ème} cycle	100
CEPI	310
Hors cursus	55
Total	1150

La répartition par cycle des élèves danseurs est la suivante :

Eveil, initiation et 1 ^{er} cycle	147
2 ^{ème} cycle	48
3 ^{ème} cycle	22
CEPI	8
Total	225

La répartition par cycle des élèves en art dramatique est la suivante :

Initiation (de 13 à 15 ans)	14
1 ^{er} cycle	10
2 ^{ème} cycle	7
3 ^{ème} cycle	19
Total	50

Le CRR pratique une grille des tarifs d'inscription selon le quotient familial pour les élèves de la ville. La répartition des élèves selon les 7 tranches est la suivante :

tranche	Pourcentage d'élèves
1 (revenus les plus modestes)	2
2	8
3	15
4	25
5	27,7
6	17,6
7 (revenus les plus élevés)	4,7
Total	100

Outre l'ensemble des enseignements traditionnels, le CRR abrite

- une classe et des ateliers de percussions afro-cubaines dirigés par un professeur certifié,
- un atelier chansons
- un atelier musiques improvisées accessible à partir du 2^{ème} cycle

- une filière « voix » qui accueille les enfants dès l'âge de 7 ans et va jusqu'à une formation supérieure de chefs de chœurs, dont l'équipe pédagogique se compose de deux professeurs certifiés de chant, deux chefs de chœur dont l'un spécialisé dans les chœurs d'enfants, un professeur de technique vocale spécialisé dans les voix d'enfants, plusieurs pianistes accompagnateurs et professeurs de formation musicale chanteurs.

L'établissement compte 160 élèves en horaires aménagés, spécialités musique et danse, du CE2 à la troisième. Ces élèves sont regroupés dans un établissement scolaire du centre ville en partenariat avec le CRR depuis 1966. Les élèves, qui viennent de toute la région, sont sélectionnés sur leur niveau musical ou chorégraphique et leur niveau dans les matières générales. Le taux d'échec aux deux principaux niveaux d'entrée en CHAM et CHAD (CE2, 6^{ème}) est de l'ordre respectivement de 50%, et 75% des élèves qui s'y présentent. Cet établissement scolaire comporte également un enseignement des spécialités musique, danse et théâtre en seconde indéterminée puis en première et terminale en série L suivi par 40 élèves majoritairement inscrits au CRR. Par ailleurs, 30 élèves du CRR sont inscrits en filière technologique « techniques de la musique et de la danse TMD » dans un lycée périphérique de la ville.

Les classes à horaires aménagés expliquent en partie les relations difficiles du CRR avec les représentants de l'Education nationale, qui y voient une politique élitiste contraire à l'intérêt général. Dans ce contexte, la majorité des étudiants du CFMI font leur stage pratique obligatoire (réalisation d'un projet suivi pendant une année scolaire) dans les écoles maternelles et primaires des villes voisines. Malgré cela, les professeurs d'alto, de cor et de basson présentent chaque année leur instrument devant une vingtaine de classes en tout de CE1 à CM2 avec des résultats très inégaux selon les années.

Vous avez été nommé(e) directeur/directrice du CRR.

Le Maire de la ville, soucieux de la « rentabilité sociale » de son CRR souhaite élargir et diversifier les publics locaux touchés par l'action du conservatoire. Dans cette optique, vous êtes chargé(e) de lui proposer une nouvelle politique de partenariat global avec l'Education nationale. Des crédits supplémentaires modestes pourront être débloqués par la ville, plus importants (jusqu'à 75000 euros annuels en « vitesse croisière » d'ici 3 ans, avec montée en charge progressive sur les 3 années en cours) par le Conseil Général et le CUCS pour les actions dans les quartiers QN et QS.

Vous élaborerez un projet de partenariat avec l'Education nationale pour une durée de 3 ans. Ce projet comportera des actions différenciées selon les objectifs (sensibilisation, formation, action culturelle) et les publics visés. Vous préciserez l'échéancier prévisionnel, les résultats attendus et les moyens mobilisés action par action. Vous indiquerez vos choix de critères d'évaluation pour ces actions.